

**Permanence du Maire**

Annie DAVY, Maire, assurera des permanences **sur rendez-vous**, en mairie (tel 02.99.06.18.20) exceptionnellement les lundis **6 et 20 septembre de 10h00 à 12h00**.

**Déménagement mairie 30 sept – 1<sup>er</sup> oct**

A compter du lundi 3 octobre, les services de la mairie sont transférés dans la maison située au 1 rue de la Cité (maison se situant à l'arrière de l'actuelle mairie). Ce transfert durera pendant toute la durée des travaux d'extension et de restructuration de la mairie, soit environ 1 an. Le déménagement de la mairie aura lieu les jeudi 30 septembre et vendredi 1<sup>er</sup> octobre. Pour ces raisons, la mairie sera fermée au public du jeudi 30 septembre au samedi 2 octobre inclus. En cas d'urgence, veuillez :

- laisser un message avec vos coordonnées téléphoniques sur l'adresse mail de la mairie : [mairie.bedee@wanadoo.fr](mailto:mairie.bedee@wanadoo.fr),
- ou contacter le 02.99.06.10.74 (téléphone du cyberspace).

**Enquête publique – Installation Classée**

Une enquête publique concernant la mise à jour du plan d'épandage des effluents d'un élevage porcin situé à La Ville Chapelle à Romillé aura lieu du 6 septembre au 18 octobre. Les pièces du dossier seront consultables en mairie de Romillé.

**Restriction d'eau- Arrêté préfectoral**

Par arrêté du 13 juillet, le Préfet a restreint l'usage de l'eau potable en Ille et Vilaine pour faire face aux conséquences de la sécheresse. La commune est concernée par les mesures de niveau 1 jusqu'au 31 octobre (lavage des véhicules exclusivement en station, interdiction de remplir les plans d'eau et piscines, horaires d'arrosage des pelouses, massifs et terrains de sports avant 8h00 et après 20h00,...). Cet arrêté est affiché en mairie.

**Recensement militaire**

Filles et Garçons âgés de 16 ans, vous devez vous faire recenser à la Mairie dans le mois suivant votre anniversaire. Une attestation de recensement vous sera remise, qui vous sera demandée pour les inscriptions aux examens et concours, à la conduite accompagnée, aux permis auto et moto, ainsi que pour la journée d'appel de préparation à la défense.

**Lutte biologique préventive contre les chenilles**

Date limite des inscriptions pour la campagne d'automne fixée au **9 septembre** - Renseignements et inscriptions à la Mairie. Renseignements complémentaires : FEVILDEC au 02.23.48.26.23.

**Forum seniors et sécurité routière**

L'association CAUDEHM en Brocéliande organise le 19 octobre un forum sur la sécurité routière et les seniors, pour les sensibiliser aux problèmes de santé et aux conséquences sur la conduite. **L'inscription se fait jusqu'au 10 septembre** au 02.99.06.32.45 ou par mail à [caudehm-broceliande@orange.fr](mailto:caudehm-broceliande@orange.fr).

**Ecole de musique de Brocéliande**

La rentrée musicale est fixée au lundi 13 septembre. Rendez-vous parents-professeurs et inscriptions du 6 au 11 septembre à l'école de musique du Pays de Brocéliande située 1 rue du

Docteur Druais à Montauban. Tel: 02 99 06 60 54 Email: [contact@empb.fr](mailto:contact@empb.fr) - [www.empb.fr](http://www.empb.fr).

**Chèque Sport**

La Région Bretagne renouvelle l'opération « chèque sport », qui concerne les **jeunes nés en 1993, 1994 et 1995**. Ce chèque permet d'obtenir une réduction sur les licences sportives à raison d'un chèque par discipline. Le formulaire d'inscription est à renseigner en ligne sur [www.bretagne.fr/chequesport](http://www.bretagne.fr/chequesport). Un mail de confirmation est transmis, permettant d'imprimer le chèque sport. L'inscription au chèque sport est possible depuis le 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 30 mars 2011. Le chèque doit être présenté au club au plus tard le 10 avril 2011. Ce dispositif est aussi affiché en mairie.

**Comice agricole à Montfort 11 & 12 septembre**

Montfort-sur-Meu accueillera cette année le comice agricole les **samedi 11 et dimanche 12 septembre**. Grande fête de l'agriculture, de la nature, de l'environnement et des produits du terroir, cette manifestation, co-organisée par les agriculteurs du canton et par la commune, est l'occasion de se rencontrer et d'échanger entre agriculteurs, habitants de Montfort et des communes alentour. Au programme des deux jours : le samedi sera entièrement consacré au volet agricole avec notamment les concours et les expositions de bestiaux conformément à la tradition des comices, et une grande fête populaire aura lieu le dimanche, avec différentes animations, notamment le concours de bêchage, les traditionnels jeux bretons, quelques structures gonflables pour les enfants (circuit quad et chenille gonflables), des démonstrations de danse de Western Country... **A noter pour le samedi soir, à partir de 20h30 : banquet du comice ouvert à tous et servi au Confluent avec animations diverses. Tarifs : adulte = 25,50 €, enfant = 10,50 €. Inscriptions en mairie de Montfort les samedis 28 août et 4 septembre, de 9h à 12h. Une permanence se tiendra également pendant le forum des associations de Montfort, le samedi 4 septembre, de 13h30 à 18h, au Confluent et dans la salle des Batailles.**

**Cellule Activ'emploi**

Pour informer et venir en aide aux dirigeants de PME du territoire, la Maison de l'Emploi du Pays de Rennes met en place une cellule d'information et de soutien. N° vert 0 800 600 035.

**Salon Univers Emploi 9 octobre**

**Le samedi 9 octobre** se tiendra le **5<sup>e</sup> Forum de l'emploi du Pays de Brocéliande** à la salle du Confluent de Montfort de 9h00 à 13h00. Le Forum favorise la rencontre des employeurs du territoire et des personnes en recherche d'emploi. Les demandeurs d'emploi sont invités à venir avec leur CV. Cette année, les PAE organisent des visites d'entreprises du territoire avant le Forum. Renseignements au 02.99.06.32.45. Un espace garderie (3mois-10 ans) sera mis en place pour faciliter votre visite. Gratuit.

**Horaires TER et cars ILLENOO**

Les horaires du Train Express Régional (TER Rennes/ St-Brieuc du 30/08 au 11/12/2010) sont disponibles en mairie (dépliants) et sur [www.ter-sncf.com/bretagne](http://www.ter-sncf.com/bretagne). Ceux des cars Illenoo (Ligne 7a du 02/09 au 01/07/2011) entre Rennes et Dinard sont

disponibles en mairie (dépliants) et sur [www.illenoo-services.fr](http://www.illenoo-services.fr).

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2010

**Présidé par Annie DAVY, Maire.**

**PRÉSENTS :** Joseph THEBAULT, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN (arrivé à 21h00) Adjoint. Pierrette MORAND, Catherine GUILLEMOIS, Michel HALOUX, Jean-Paul RONSIN, Florence TORANELLI, Lionel FAUCHEUX, Nicolas AUBIN, Nadine RAFFIN, Anouchka COUSIN, David PIPLIN, Gladys BELLARD, Damien GAIDIER, Sylvie POIZAT, Khaled AJOUZ.

**EXCUSES et ABSENTS :** Albert CHOUAN (pouvoir à Joseph THEBAULT), Isabelle ROULLE (POUVOIR à Anouchka COUSIN) Jean RONSIN (pouvoir à Régine LEFEUVRE jusqu'à son arrivée), Jean-Paul OLLIVIER (pouvoir à David PIPLIN), Elisabeth ABADIE (pouvoir à Florence TORANELLI), Patrick VIVIEN (pouvoir à Annie DAVY) Sylvie BEAUMANOIR (pouvoir à Sylvie POIZAT), Evelyne DUGAS, Christèle TESSIER. **SECRETAIRE de SEANCE :** Joseph THEBAULT

**OUVERTURE DE SEANCE :** Madame Le Maire annonce la démission de Monsieur Loïc BERTHELOT comme conseiller municipal, liée à sa prise de fonction de la présidence de la Plateforme Initiative Emploi du Pays de Brocéliande. La règle déontologique qui en découle interdit de cumuler cette responsabilité avec un mandat d'élu local. Sa démission a pris effet le 18 juin. Il sera remplacé par Monsieur Philippe BOUCHET, candidat suivant de la liste de la « Voie Citoyenne ». Cette séance compte 26 conseillers.

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 14 JUIN**

A l'exception de 3 abstentions (Mr AJOUZ, Mme POIZAT pour 2 voix), le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 14 juin, à l'unanimité (vote d'abstention de principe sur les projets issus du Contrat d'Objectifs).

### **CASERNE POMPIERS : AVENATS et RESILIATION PARTIELLE**

Madame Le Maire rappelle que la commune est maître d'ouvrage délégué du SDIS pour la construction de la nouvelle caserne des pompiers. Le chantier, prévu sur 10 mois, a débuté en juin 2009. Joseph THEBAULT, Adjoint en charge des « Equipements Publics » expose que la réception de travaux a eu lieu, avec réserves pour le lot n°9 non terminé (deux portes de secours non posées, mise en place des garde-corps sur la tour de séchage non achevée). Des travaux supplémentaires et des ajustements des prestations se sont avérées nécessaires pour répondre aux exigences du bureau de contrôle, aux demandes complémentaires du SDIS et prendre en compte des erreurs sur les devis de SMPL et SPTP (lots 9 et 2), non décelées par l'architecte lors de l'analyse des offres.

Les modifications concernent :

**Lot n°3** (Gros-œuvre) : additif pour séparation des réseaux eaux usées et bouches siphoniques sous le dallage du bâtiment et minoration pour suppression de caniveaux inox, soit une plus-value de 525,63 € HT,

**Lot n°6** : (Couverture - bardage) : additif de 1 417,50€ pour habillage des appuis béton en acier laqué,

**Lot n°8** : (Menuiseries intérieures) : ajout d'un garde-corps sur l'escalier intérieur exigé du bureau de contrôle, suppression des stores à bandes verticales, modification des degrés coupe-feu des châssis vitrés, soit une moins-value de 1 980,30€ HT,

**Lot n° 2** : (Terrassements – VRD - Branchements). Lors de l'établissement du mémoire de fin de chantier, SPTP s'aperçoit de l'oubli d'un chiffrage dans son offre et sollicite la commune pour le prendre en charge. Il est donc proposé d'établir un avenant portant sur une partie du montant, soit 15 925,00€ HT,

**Lot n°9** : (Fermetures - Métallerie) : hauteur plus importante du mât d'antenne demandé par le SDIS et résiliation amiable partielle des prestations litigieuses relatives à la pose des portails non chiffrés ; qui minore le marché de 6 431,00€ HT. Les prestations non exécutées par SMPL sont attribuées, après consultation, à Antennes Diffusion pour l'antenne (3 550,00€ HT) et à ALBA CLOS pour les portails (16 692,01€ HT). La majoration totale est de 29 698,84 € HT, soit 3,41% du montant global des travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- conclut des avenants et prolonge le délai d'exécution de 2 mois sauf pour le lot 9,
- résilie partiellement le marché conclu avec SMPL (lot 9) pour la non pose des portes de secours et des gardes corps de la tour de séchage, ayant fortement contribué au retard du chantier de 60 jours (les pénalités de retard seront établies ultérieurement)
- mandate Madame Le Maire à l'effet de signer et notifier toute pièce s'y rapportant.

### **CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE / PRIEURE**

Madame Le Maire rappelle que le conseil municipal a renoncé à exercer son Droit de Préemption Urbain sur l'immeuble situé 16 Place de L'Église, où sera transférée la boulangerie de la rue de Montfort. La vente a été consentie sous la condition suspensive de constituer une servitude de passage aux fins de livraison et d'emport de production par l'arrière de l'immeuble, sur une partie de la copropriété de la résidence du Prieuré. Le droit de passage s'exercera à l'endroit le moins dommageable, sous réserve du respect des conditions de circulation pouvant être instaurées ultérieurement. Il pourra être exercé tous les jours entre 7h00 et 20h00, seulement par l'acquéreur, sa famille, ses employés et fournisseurs. Il ne pourra pas être utilisé par la clientèle. Pour être constatée dans l'acte de vente, l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence du Prieuré (commune et Crédit Agricole) doit être convoquée et voter sur la constitution de cette servitude au profit des propriétaires successifs des parcelles AC 333- 432-528-93.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la constitution de cette servitude de passage, et mandate Madame Le Maire à l'effet de convoquer l'assemblée générale, d'y participer, d'y représenter la commune copropriétaire, et mandate Madame Le Maire à l'effet de signer tout document s'y rapportant.

### **FONDS DE CONCOURS à « MONTFORT COMMUNAUTE**

Madame Le Maire rappelle la possibilité de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes « Montfort Communauté » pour la réalisation / réhabilitation / acquisition / participation au fonctionnement d'une opération constituant un équipement communal. Ce fonds a été sollicité en 2009

pour l'extension de l'école élémentaire publique. Le programme de l'extension et la restructuration de la Mairie est éligible et elle propose de le solliciter. Le plan de financement est à ce jour le suivant :

DÉPENSES HT (travaux et honoraires) 1 195 133 €

RECETTES d'INVESTISSEMENT :

Fonds de concours Montfort Communauté : 83 351,76 €

Subventions attendues (Etat - 2010) : 200 000 €

Subvention attendue (ADEME) : 54 380 €

Subvention attendue (Eco-Faur) : non déterminé

Autofinancement : 857 401,24 €

A l'exception de 3 abstentions (Mr AJOUZ, Mme POIZAT pour 2 voix), le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants sollicite ce fonds de Montfort Communauté.

### **CONVENTION AVEC L'ECOMUSEE**

Isabelle ROULLÉ, alors adjointe « Communication Culture Tourisme » avait contacté l'Ecomusée de Montfort en 2009 pour évoquer la valorisation pédagogique de la Nécropole de la Motte Jubin. Reprenant ce dossier, Elisabeth ABADIE, Adjointe, a rencontré le Directeur qui lui a exposé les conditions d'une prestation de l'Ecomusée pour ce travail. En l'occurrence, la Communauté de Communes finance l'intervention de l'Ecomusée au profit de 3 communes par an, pour 12 jours. En 2010, Bédée est retenue avec la Nécropole, ainsi que La Nouaye. En 2011, l'Ecomusée interviendra pour la Motte Féodale. L'Ecomusée rédige et scénarise des panneaux pour valoriser ce site et expliquer son contexte en s'appuyant notamment sur le diagnostic d'archéologie préventive. Ce travail sera soumis à la D.R.A.C ayant réalisé le diagnostic. Une convention fixe l'objet et les conditions de l'intervention de l'Ecomusée. La Commune aura ensuite à choisir le matériau des panneaux, à définir leur lieu d'implantation et à en financer la fabrication et l'installation. Elle mentionnera l'Ecomusée comme auteur des panneaux et du document informatif de synthèse.

Suivant l'avis favorable de la Commission en apposant sur ces supports l'appellation d'origine « Motte Jubin », le Conseil Municipal approuve cette convention à l'unanimité.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Préemption Urbain sur la cession de :

- parcelles situées au 4 rue de Saint-Brieuc et au 29 rue de Rennes, sur lesquelles existe une habitation,
- la petite parcelle non bâtie (arrière 6 rue de Brocéliande).

### **REFLEXIONS LIEES A LA REFORME TERRITORIALE**

Madame Le Maire rappelle que lors de la séance du 14 juin, elle a remis et commenté deux dossiers relatifs :

- ▶ au SCOT élaboré à l'échelle du Pays de Brocéliande et de la commune de Le Verger (Rennes Métropole), aux actions et à l'évolution du Pays de Brocéliande qui regroupe les Communautés de Communes de Bécherel, Brocéliande, Montauban de Bretagne, Montfort/Meu et Saint-Méen-le-Grand,
- ▶ à l'identification des bassins de vie sur le Département, document élaboré par l'AUDIAR qui met en évidence la multipolarité du territoire caractérisé notamment par 3 axes structurants (RN12, RN24 et voie ferrée).

Ces documents informatifs doivent permettre aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur l'évolution possible et souhaitée du territoire, dont fait partie la Commune, étant précisé que plusieurs structures ont organisé des réunions de réflexions dans ce cadre :

- débat en CCPM précédé de 2 réunions de travail proposées aux conseillers municipaux des communes membres,

- grande réunion d'information à l'échelle du Pays le 3 mars, animée par Mme GATEL (Présidente de l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine et membre du Conseil d'Administration de l'Assemblée des Communautés de France - ADCF), Mr EVEN (Président du Conseil Economique et Social National et Président du Conseil Economique et Social Régional), Mr PAUTREL (Président de l'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine) sachant que le Conseil de Développement du Pays élaborera une synthèse en septembre pour s'exprimer sur un projet de territoire.

A ce jour, la réforme territoriale n'est pas adoptée. Le seuil démographique de la métropole est pressenti à 450 000 habitants ; ce qui inciterait Rennes Métropole à vouloir intégrer les communes actuellement incluses dans des EPCI pour l'atteindre et devenir une métropole régionale.

Madame Le Maire invite donc les élus à exprimer leurs perceptions sur les conséquences de cette réforme en cours d'élaboration, pour le Pays et la Communauté de Communes, en s'appuyant par exemple sur les forces et faiblesses de ces 2 structures.

#### **• Sur les axes structurants et le développement économique :**

- Si le canton reste divisé Est/Ouest, les axes ont dynamisé et positionné les zones de développement économique, au profit parfois de petites communes qui ont accueilli de grosses entreprises. Il existe une vraie dynamique sur le Pays qui est un atout de développement.

- Il serait intéressant d'établir des passerelles avec d'autres Communautés de Communes pour le développement économique, les équipements structurants, mais la fusion des Communautés, pertinente, n'est pas encore envisagée.

- Il faut toujours prioriser le développement économique qui est une chance pour le territoire, dont le portage par 5 Communautés de Communes différentes est insuffisant. La gestion de cette politique structurante doit être élargie en développant des productions lourdes, sachant que le territoire est axé sur l'agro-alimentaire. Si on fédère les Communautés du Pays en une entité unique, on sera gagnant.

#### **• Sur la pertinence d'une métropole, son ampleur et ses limites :**

- A l'Ouest du Département, la proximité de la métropole rapidement accessible, draine et structure le territoire sans pour autant en constituer la cause exclusive.

- Doit-on rejoindre la métropole ? Cette question est prématurée sachant que la décision impacte nécessairement le devenir des autres communes proches et que la solidarité doit jouer à un moment (un départ de Talensac conduirait à repositionner Montfort Communauté.)

- Bédée est à la limite « géographique » de l'intégration de Rennes Métropole, mais faut-il développer la métropole du fait du seuil démographique à atteindre ?

- Il n'y aura qu'une seule ville à l'Ouest (Rennes ou Nantes) sous « statut métropolitain », dont les enjeux et les décisions seront alors liés à un rayonnement international,

- La métropole régionale ne va pas intégrer les problématiques des territoires ruraux et quelles seront les incidences pour le contribuable ?

- La gestion des transports est à sortir du débat (suggestion d'un syndicat mixte départemental spécifique faite par Mme GATEL, Présidente de l'AMF d'Ille et Vilaine, qui a recueilli un avis favorable du Président du Conseil Général) car le grand public ne doit pas se positionner sur ce seul élément.

- Nécessité de développer les transports collectifs qui facilite le développement (Bédée a été précurseur en prenant en charge dans les années 70 un service de transports de cars sur Rennes),

- Le Département va peut-être s'orienter vers une prise en charge des grandes lignes en laissant la desservitude locale aux autres collectivités,

#### • Sur les conséquences d'une métropole élargie :

- Il faut rester vigilant sur la répartition de la richesse entre collectivités pour ne pas relancer l'exode rural. Nos territoires ont besoin de services et de satisfaire les besoins de la population. A titre d'exemple, est citée la réalité des « déserts médicaux ». On ne peut pas transposer la logique de services bien structurés, mais éloignés des territoires ruraux qui ont leur place à part entière et leur rôle à jouer.

- Il ne faut pas défavoriser les petites communes et donc adopter une structuration territoriale à la meilleure échelle, notamment en se rattachant au Pays pour notre Commune, tout en gardant la métropole.

- Une métropole a son intérêt, mais on ne peut pas déstructurer les territoires bordants du fait de la contrainte d'un seuil qui n'est pas un critère pertinent. Une métropole est avant tout un ensemble urbain. Sur notre secteur Ouest du Département, le concept du Pays regroupant les 5 Communes de Communes, est un ensemble territorial pertinent.

- En devenant Métropole Régionale, la communauté d'agglomération se focalisera à juste titre sur le rayonnement international sans gérer les questions de proximité et de service aux habitants qui doivent rester de compétence communale.

- Quel intérêt serait porté à notre Commune incluse dans un bloc métropolitain et quel rôle resterait attribué aux élus municipaux, sachant que des communes de Rennes Métropole ont exprimé leur lassitude d'un « dirigisme ».

- Rennes agglomération aspire l'Est du Département et priorise des équipements régionaux en délaissant ces communes. Toutefois, certaines apprécient l'aide technique de la métropole et se sont développées (Parthenay).

- La nouvelle structuration territoriale aura aussi des conséquences sur l'énergie.

- Qui décidera et quelle sera la concertation avec la population ?

En conclusion, la commune de Bédée bénéficie du rayonnement de la Ville de Rennes et a trouvé un rythme de développement qui lui permet de satisfaire les besoins de proximité. L'intercommunalité doit plutôt de se renforcer à l'échelle du Pays de Brocéliande sur des priorités comme le développement économique, la santé, l'énergie,...

## ASSOCIATIONS – ANIMATIONS

### Forum des associations 4 septembre

Le Forum des Associations aura lieu le **samedi 4 septembre de 9h00 à 12h00 à la salle polyvalente**. Il permet de découvrir la diversité des activités proposées par les associations sur la commune et les alentours.

### Bédée Brad' tout 11 septembre

La braderie aura lieu le **samedi 11 septembre** rue de Rennes et en centre bourg. Accueil des bradeurs à partir de 5h30/ 6h00 (pièce d'identité pour l'inscription). Prix : 2€/mètre (particuliers) et 8€/m (professionnels). Restauration et buvette sur place. Infos : 02.99.06.16.38 (Mme BROUCHON). Circulation et stationnement interdits dans la zone de la braderie de 5h à 20h. Cars ILLENOO déviés par la Retaudais et le Bld Pasteur.

### Expo - Club des Loisirs créatifs 11 septembre

Le Club reprendra ses activités le jeudi 16 septembre. Au programme : mosaïque (stage d'initiation tout début octobre), encadrement et cartonnage et d'autres activités que vous pourrez découvrir lors de **l'exposition qui se tiendra le samedi 11 septembre à la mairie de Bédée**. Ateliers tous les jeudis après-midi au Centre Social, rue Joseph Filaux. Renseignements sur place ou 02 99 61 28 95.

### Festival « Pré en bulles » 18 septembre

Le **samedi 18 septembre, à partir de 10h00**, à la salle polyvalente, se déroulera le festival de la Bande Dessinée, sur le thème de « la désobéissance ». De nombreux auteurs seront présents pour dédicacer leurs albums et participer à des tables rondes. Un salon de la BD d'occasion, des expositions, des animations et des stands de libraires locaux compléteront ce programme. Restauration le soir sur réservation et buvette toute la journée. Contact association « Le Chantier » au 06 81 34 13 98 ou 06 83 47 24 64. <http://preenbulles.bedee.free.fr>

### Rencontres Préhistoriques 18 septembre

L'Ecomusée participe aux rencontres préhistoriques de Bretagne à **La Chambre au Loup (Iffendic)** le 18 10h30.

### Rando des familles 19 septembre

Pour découvrir les chemins de randonnées de Bédée, la 3<sup>ème</sup>

### Pharmacie de garde : contacter Résogarde au 3237

04 et 05/09	Guiard	Montfort	02 99 09 00 29
11 et 12/09	Leborgne	Montauban	02 99 06 53 94
18 et 19/09	Guillou	St Méen	02 99 09 60 04
25 et 26/09	Cariou	Breteil	02 99 06 01 62
02 et 03/10	Brocéliande	Montauban	02 99 06 40 81

« Rando des Familles » aura lieu à **l'Etang de Blavon**. Accueil sur place à 8h30. Départs à partir de 9h00. Programme :

- Randonnée en VTT ou VTC sur 7kms, 17kms, 26 kms.
- Randonnée Pédestre ou Footing sur 6 kms ou 10 kms.
- Pot de l'amitié offert au retour par la commune et possibilité de pique-nique. (barbecue, tables et bancs à disposition ainsi que le Kit « le Sport ça me dit »). Contact t: Jean Ronsin (06 83 86 58 46).

### Moto Educative – Bédée Tout Terrain

Elle aura lieu le dimanche **19 septembre** à La Morinais

### La Fourmilière

L'accueil de loisirs " La Fourmilière" recherche des animateurs BAFA ou diplôme équivalent pour l'encadrement des enfants les mercredis et vacances scolaires 2010/2011. Contacter Michelle RIO (02.99.07.15.91) ou [lafourmiliere.bd@wanadoo.fr](mailto:lafourmiliere.bd@wanadoo.fr)

### Kermesse de l'école st Michel 26 septembre

L'école St-Michel organise pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, la kermesse de la Saint Michel le 26 septembre.

Au programme : rando gourmande en matinée avec dégustation de produits locaux bédéens à l'Auberge du Blavon puis sur le site de l'école. Adulte : 2 €, gratuit pour les moins de 12 ans. Le midi, possibilité de restauration sur place et l'après-midi, structure gonflables, jeux traditionnels bretons, tombola spéciale « nature ». Venez nombreux. Infos au 02 99 07 00 34.

### Bedesq Dans Trad 02.99.06.13.02

L'association crée 3 sections et propose à partir de septembre :  
- cours de Gallo (1h00) avec Régis Auffray (02.99.07.11.80) au centre social tous les 15 jours le Lundi (20h30-21h30) : 30 € an  
- cours de Breton avec l'association Skol an Em sav

- cours d'accordéon en partenariat avec l'Ecole de musique. Jérôme Leborgne assurera les cours. Prix annuel : 308€ / adulte et 253 € / ado-enfant. Reprise des danses bretonnes le 23/09 avec Soizic Leroy.

### **Association ATFAL**

On se retrouvera au forum des associations du 4 septembre et les cours reprendront la 3ème semaine de septembre. Renseignement : atfal@hotmail.fr ou [www.myspace.com/atfal](http://www.myspace.com/atfal)

### **Paroisse St-Pierre en Brocéliande**

Trois rendez-vous festifs sont programmés à la rentrée :

- pèlerinage diocésain à la Péinière sur le thème de la jeunesse le dimanche 12 septembre (toute la journée)
- messe paroissiale de rentrée avec les enfants le dimanche 3 octobre à Romillé
- début du parcours ALPHA par un dîner sur le thème : « Le christianisme : faux, ennuyeux, dépassé ? » le mercredi 22 septembre au presbytère à 20h. Dîner offert suivi d'un temps d'enseignement et d'un échange en petits groupes.

Plus de renseignements au 02 99 07 11 92 ou 02 99 07 17 13.